

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LE FINANCEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2020-2023 ENTRE LE CANTON DU JURA ET L'ASSOCIATION BASELAREA

du 12 mai 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le Gouvernement a l'honneur de vous soumettre le présent message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement du contrat de prestations entre le Canton du Jura et l'Association BaselArea concernant le fonctionnement du Système d'innovation régional Bâle-Jura pour la période 2020-2023.

Ce contrat de prestations a pour but de régler la poursuite de la participation du canton du Jura au Système d'innovation régional Bâle-Jura (RIS Bâle-Jura) et ainsi permettre à BaselArea de continuer d'offrir aux entrepreneurs jurassiens la possibilité de développer de nouveaux produits, de nouer des partenariats et de mieux valoriser leurs compétences à l'échelle interrégionale, nationale et internationale. Il viendra remplacer le contrat de prestations qui prévalait depuis 2016 et qui a pris fin le 31 décembre 2019.

En sus de la poursuite des activités de BaselArea au service des entreprises jurassiennes, un projet d'« accélérateur », actif sur le site jurassien du Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest (SIP Basel Area) au sein de la zone Innodel, est en cours d'élaboration. Celui-ci, dénommé « DayOne Tech », permettra de profiler le SIP Basel Area pour le futur en générant des projets concrets d'innovation en lien avec des entreprises jurassiennes dans le domaine des technologies médicales (robotique chirurgicale, impression de médicaments en 3D, implants personnalisés, etc.) et ainsi renforcer la valorisation de la participation du canton du Jura à la métropole bâloise au travers de la diversification du tissu économique. « DayOne Tech » est le volet technologique d'une initiative portée par les trois cantons dans le domaine des soins de santé. Il s'inscrit dans les objectifs et les critères d'accréditation des parcs d'innovation, au niveau national. Il est en cours de préparation et fera l'objet d'un financement particulier. A cet effet, un message spécifique vous sera transmis dans le courant de cette année.

Par le présent message, le Gouvernement vous invite à octroyer un crédit d'engagement de 3'364'000 francs au Service de l'économie et de l'emploi (SEE) pour financer les actions découlant du contrat de prestations en faveur de BaselArea pour les années 2020 à 2023.

I. Contexte et historique

Le Jura s'inscrit dans la dynamique du pôle métropolitain tri-national que constituent Bâle et sa région, le centre urbain le plus proche et le plus important. Celle-ci se caractérise par des similitudes et des complémentarités dans un espace de proximité et une communauté d'intérêts et de destin.

Entre 2008 et 2015, la construction de cet « espace fonctionnel » s'est réalisée de manière progressive et au moyen d'initiatives parallèles, consolidées par des expériences positives dans les domaines de la promotion de l'innovation et de la promotion économique à l'étranger. Cette approche par des projets concrets sur la base de partenariats intercantonaux à géométrie variable correspond aux spécificités des différents cantons.

Dès 2016, cela a débouché sur une collaboration formelle au moyen de l'élaboration d'un premier Programme de mise en œuvre LPR 2016-2019 intercantonal commun pour la Suisse du Nord-Ouest (avec Bâle-Ville et Bâle-Campagne). Pour rappel, la République et Canton du Jura a adhéré, le 23 mars 2016, à l'Association BaselArea (voir arrêté du Parlement en annexe). C'est la naissance du RIS Bâle-Jura avec, comme partenaire principal, l'Association BaselArea qui est mandatée par les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura pour offrir des prestations aux entreprises, ceci dans le cadre de la promotion de l'innovation.

En 2020, sur la base des expériences faites lors de la mise en place du RIS Bâle-Jura, la poursuite et le renforcement de ce dernier ont été plébiscités par tous les acteurs, y compris les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et du Jura ainsi que la Confédération. Ce renforcement s'est concrétisé sous la forme d'un deuxième Programme de mise en œuvre 2020-2023 intercantonal, soutenu par la Confédération au titre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR). La convention-programme y relative a été ratifiée par les gouvernements cantonaux des trois cantons et par la Confédération le 16 juin 2020.

Dirigé par BaselArea, le SIP Basel Area est devenu un autre pilier de la coopération intercantonale au sein de l'espace fonctionnel de la Suisse du Nord-Ouest. Pour porter la marque « Switzerland Innovation », le parc doit répondre à des critères d'accréditation exigeants, telle la collaboration entre la recherche et l'économie, vu sa portée non seulement régionale mais encore nationale et internationale. C'est un défi important pour le Jura mais aussi une chance pour les entreprises jurassiennes puisqu'elles peuvent participer à des projets concrets de recherche et de développement, en collaboration avec des centres de recherche publics ou privés, et élargir, ainsi, leur modèle d'affaires et diversifier leurs produits.

Enfin, cela correspond pleinement aux objectifs fixés d'une part par le Parlement dans le cadre du 6^{ème} Programme de développement économique et, d'autre part, par le Gouvernement dans son programme de législature 2016-2020, notamment selon ses axes 2 « Le canton du Jura diversifie son économie » et 3 « Le canton du Jura valorise sa participation à la métropole bâloise ».

Au niveau du Canton du Jura, la période 2020-2023 doit permettre le renforcement du RIS Bâle-Jura avec un focus spécifique autour du développement du site jurassien du SIP Basel Area, ceci dans l'objectif d'y générer de nouveaux projets concrets en lien direct avec les entreprises jurassiennes (futur accélérateur « DayOne Tech »).

II. Bilan de la période 2016-2019

De manière générale, la mise en place du RIS Bâle-Jura s'est faite crescendo durant la période 2016-2019. Les activités de promotion de l'innovation proposées par BaselArea aux entreprises ont été en constante augmentation, avec un effort particulier sur le Jura et Bâle-Campagne, et qui regroupent de plus en plus de représentants d'entreprises, de chercheurs et d'investisseurs.

Grâce à la simplification des structures et au développement de ses activités, BaselArea s'est mieux fait connaître auprès des entreprises en leur offrant des prestations adaptées à leurs besoins, en les mettant en réseau et en les appuyant dans leurs projets. Le fait que BaselArea ait repris la conduite et la gestion du Parc d'innovation depuis 2018 permet également de gagner en efficacité et d'éviter toute concurrence ou tout doublon entre les deux structures. C'est une organisation unique en Suisse, saluée par la Confédération. Enfin, les initiatives lancées depuis 2017, en partenariat avec des entreprises et des centres de recherche de haut niveau, dans les domaines de la pharma, de l'industrie 4.0 et des soins de santé, initiatives visant à passer plus rapidement de l'idée à la réalisation, ont permis de positionner BaselArea dans les dix premiers accélérateurs au niveau européen.

Dans l'ensemble, une évolution très positive de l'impact sur le tissu économique jurassien du RIS Bâle-Jura peut être observée, ceci grâce au développement de la dynamique entre les centres régionaux et le grand centre urbain bâlois. Ce point de vue est étayé par les résultats d'un audit externe du RIS Bâle-Jura réalisé en 2018/2019 par le bureau Infrac (disponible auprès du SEE).

En chiffres, BaselArea c'est notamment, entre 2016-2019 :

- un réseau comptant près de 25'000 personnes (fin 2019) ;
- plus de 420 événements organisés sur le thème de l'innovation (dont 46 sur territoire jurassien) qui ont attiré pas moins de 20'000 participants au total ;
- au niveau du coaching, et ceci rien que pour 2019 : en contact avec 375 entreprises dont 43 jurassiennes ;
- 124 implantations d'entreprises étrangères ;
- 93% des entreprises satisfaites par les prestations dont elles ont bénéficié.

Et plus particulièrement pour le Jura :

Promotion de l'innovation – événements

Ce ne sont pas moins de 46 événements qui ont été organisés par BaselArea sur le territoire jurassien. Avec succès car comme le montre le tableau 1 ci-dessous, ils ont regroupé plus de 2'400 participants.

Tableau 1 : nombre d'événements et de participants sur territoire jurassien

Centre de compétences	Evénements organisés au Jura				
	2016	2017	2018	2019	2016-2019
	11	10	14	11	46
	Nombre de participants aux événements jurassiens				
	434	487	749	766	2'436

L'événement phare est « Le tout connecté » qui se déroule annuellement à Delémont depuis 2016 et qui attire, à chaque édition, environ 200 participants.

Promotion de l'innovation – accompagnement/coaching

Dans le cadre de sa collaboration avec Creapole SA, ce sont 82 projets jurassiens qui ont été accompagnés via BaselArea durant cette période 2016-2019 (voir tableau 2).

Tableau 2 : nombre de projets jurassiens coachés

Centre de compétences	Projets jurassiens accompagnés				
	2016	2017	2018	2019	2016-2019
	22	18	20	22	82

Promotion économique à l'étranger

Comme le montre le tableau 3, le nombre de projets d'implantation d'entreprises étrangères sur territoire jurassien se monte à 15 pour l'ensemble de la période 2016-2019. C'est beaucoup moins que ceux sur Bâle-Ville et Bâle-Campagne et la tendance va à une diminution sur le long terme. Toutefois, les marchés étrangers ont généré, pour le tissu économique jurassien, un potentiel de 219 emplois créés et prévus à moyen terme, ceci pour un montant d'investissement estimé à 43 mios de francs.

Tableau 3 : nombre de projets d'implantation au Jura

Centre de compétences	Projets d'implantation au Jura				
	2016	2017	2018	2019	2016-2019
BASEL AREA MORE TO DISCOVER	9	2	3	1	15

Il faut bien constater que la Suisse est toujours plus confrontée à la concurrence d'autres places économiques. Par ailleurs, les longs débats qui ont précédé la réforme de la fiscalité des entreprises ont pesé sur les résultats au niveau de la promotion économique à l'étranger, ceci autant à Bâle que dans le Jura.

En outre, l'objectif principal de BaselArea dans ce domaine, qui est d'attirer les quartiers généraux européens de grandes entreprises, est difficilement applicable aux particularités de la région jurassienne. Ceux-ci préfèrent la proximité des grands groupes pharmaceutiques, si ce n'est que dans l'idée d'investir dans un centre de production nécessitant beaucoup d'espace.

Le fonctionnement de la promotion économique à l'étranger sera revu pour la prochaine période 2020-2023 via un renforcement de la présence de BaselArea sur les marchés étrangers francophones et également un élargissement du portefeuille à des start-ups et des projets de recherche, en lien direct avec la valorisation de la présence du SIP Basel Area à Courroux.

Site jurassien du Switzerland Innovation Park Basel Area (SIP Basel Area)

Dans ce contexte, l'inauguration, en octobre 2019, du site jurassien du SIP Basel Area à Courroux marque une étape importante en misant à la fois sur la valorisation du savoir-faire industriel du Jura, l'intégration prospective des nouvelles technologies et la recherche et le développement de nouveaux produits, notamment dans les technologies médicales. Les quelque 1'200 m² mis à disposition des entreprises ont spécialement été conçus pour accompagner l'innovation dans les domaines des soins de la santé (technologies médicales et de santé ainsi que santé numérique) et de la transformation industrielle (industrie 4.0), deux secteurs vers lesquels le canton du Jura peut se profiler avec l'appui de ses cantons partenaires de Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

Réorganisation des structures

La volonté de la République et Canton du Jura de simplifier les structures de promotion à l'innovation, conformément aux objectifs visés par la Confédération, a conduit, dès 2019, à :

- une nouvelle répartition des tâches entre Creapole SA et BaselArea, avec comme exemple l'animation du site jurassien du SIP Basel Area qui a été reprise par cette dernière ; Creapole SA en a d'ailleurs profité pour redéfinir son modèle d'affaires en recentrant, dès 2020, ses activités sur les prestations d'accompagnement et de coaching ;
- une reprise de la gestion des activités du SIP par BaselArea ; tout en gardant deux structures juridiquement distinctes avec, d'une part, l'Association Baselarea qui offre les prestations aux entreprises et, d'autre part, SIP Basel Area SA qui gère les surfaces immobilières liées aux différents sites du parc. Il s'agit ici de réduire les doublons en regroupant la gestion des activités des deux entités par un seul organisme, en l'occurrence BaselArea ;
- un renforcement du rôle de guichet unique joué par le SEE en faveur des entreprises jurassiennes ; effectivement, dès 2020, le SEE a repris de Creapole SA les tâches de point d'entrée pour le RIS Bâle-Jura (voir ci-dessous chapitres IV et V) ainsi que pour le RIS Suisse occidentale.

III. Importance de l'ancrage du canton du Jura dans le RIS Bâle-Jura

L'ancrage dans le RIS Bâle-Jura permet au canton du Jura d'accélérer la diversification de son économie, tout en valorisant ses savoir-faire.

Selon le tableau 4 ci-après, et ceci durant la période 2016-2019 :

- 74 créations d'entreprises soutenues : nul besoin de souligner le rôle crucial que joue la création d'entreprises dans le renouvellement du tissu industriel jurassien. La relève entrepreneuriale jurassienne est bien présente.
- 70 développements d'entreprises existantes : ce nombre confirme le dynamisme du tissu économique actuel.
- 15 implantations d'entreprises étrangères. Le canton du Jura a gagné en visibilité et en notoriété avec l'adhésion à BaselArea. Cependant, les conditions-cadres offertes par la Suisse ne sont plus aussi attractives que par le passé. Elles ont pesé sur les résultats de ces dernières années.

Au total, ce sont 159 entreprises, représentant à moyen terme une contribution à la création potentielle de plus de 1200 emplois, qui ont été soutenues.

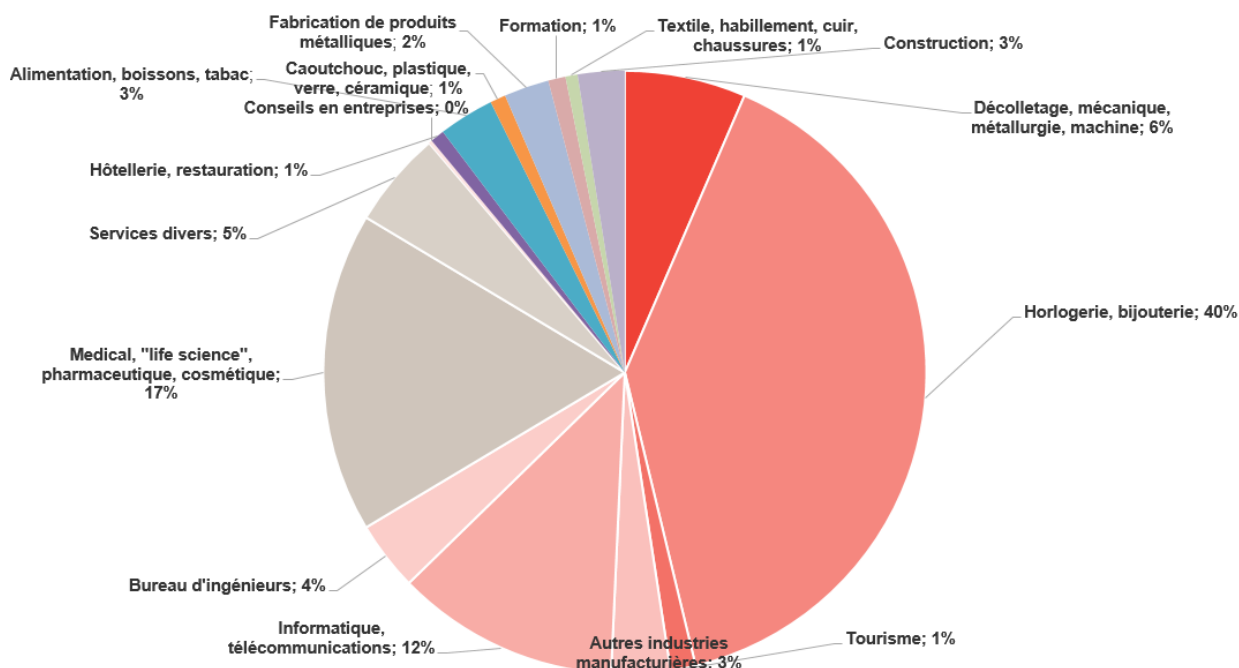
Tableau 4 : nombre d'entreprises soutenues, investissements prévus et création potentielle d'emplois (2016-2019)

	<u>Nbr</u> d'entreprises	Investis. prévus en <u>mio</u> de CHF	Emplois créés (prévus à 1 an)	Emplois suppl. prévus à moyen terme	Total des emplois
Création	74	47.6	172.5	244	416.5
Extension	70	96.4	129	471	600
Implantation (Basel Area.swiss)	15	43	36	183	219
Total	159	187	337.5	898	1'235.5

Par ailleurs, il est intéressant de constater que le tissu économique jurassien se diversifie. Les résultats de la figure 1 montrent que près de 30% des créations potentielles d'emplois à moyen terme sont issus de projets innovants de diversification (medtech, TIC et cleantech).

Cependant, la visibilité de ces emplois de diversification est pour l'instant relativement faible. La majorité de ceux-ci est prévue sur le moyen terme. Enfin, d'autres sont inclus directement sous la nomenclature statistique de la branche principale de l'entreprise, le plus souvent l'horlogerie et la microtechnique.

Figure 1 : création potentielle d'emplois à moyen terme par branche d'activité (période 2016-2019)



En outre, en 2020, le premier « Rapport économique commun aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura » a apporté un aperçu des collaborations menées entre les trois cantons depuis plusieurs années, en particulier en matière de promotion de l'innovation et de promotion de la place économique.

Enfin, comme représenté sur le tableau 5 ci-dessous, le partenariat de la promotion économique avec le RIS Bâle-Jura est désormais prioritaire dans le domaine technologique (systèmes industriels) pour la nouvelle période 2020-2023, pour pouvoir assurer la poursuite des actions en cours et focaliser les efforts sur les thématiques liées au site jurassien du SIP Basel Area.

Tableau 5 : axes prioritaires de la promotion économique pour la période 2020-2023

Axes	Thématiques	Partenaires principaux	Axes transversaux	Entreprises préindustrielles			Entreprises industrielles		
				Création	Réalisation projets	Industrialisation	Expansion	Renouvellement	Consolidation
Systèmes industriels	Santé de proximité	RIS Bâle-Jura	Digitalisation Présence du Jura durable sur les marchés francophones Promotion et présence de l'offre et du savoir-faire jurassien sur les marchés	✓	✓	✓	✓	✓	
	PME du futur	RIS Bâle-Jura RIS-SO, Arc jurassien		✓	✓	✓	✓	✓	
	Programmes d'accélération	RIS Bâle-Jura		✓	✓	✓		✓	
	Ra&D et transfert technologique	SFP, RIS Bâle-Jura, RIS-SO		✓	✓	✓	✓	✓	
Tourisme	Maintien d'une offre attractive dans le canton	JT	Cautonnement	✓	✓	✓	✓	✓	
	Aménagement de La Gruère Revalorisation de St-Ursanne	JT, communes					✓	✓	

SFP : Service de la formation postobligatoire, JT : Jura Tourisme (TalentisLAB)

Les prestations proposées par BaselArea dans le cadre du RIS Bâle-Jura doivent offrir aux entrepreneurs jurassiens la possibilité de développer de nouveaux produits, de nouer des partenariats et de mieux valoriser leurs compétences à l'échelle interrégionale, nationale et internationale.

Ceci correspond parfaitement aux mesures du 6^{ème} Programme de développement économique, ainsi qu'au « programme de législature 2016-2020 », notamment ses axes 2 « le Canton du Jura diversifie son économie » et 3 « Le Canton du Jura valorise sa participation à la métropole bâloise ».

IV. Prestations de BaselArea pour la période 2020-2023

Les objectifs généraux sont :

- de consolider le RIS Bâle-Jura et par conséquent pérenniser, améliorer, voire renforcer, les prestations de base fournies par BaselArea aux entreprises jurassiennes dans le cadre de la promotion de l'innovation ;
- d'assurer la pérennisation et le respect des critères d'accréditation nationaux du site jurassien du SIP Basel Area.

Le tableau 6 ci-dessous décrit les prestations de BaselArea pour la période 2020-2023. Les changements sont les suivants :

- le rôle de point d'entrée du RIS Bâle-Jura pour les entreprises jurassiennes est intégré au guichet unique du SEE (tâches reprises de Creapole), voir point 1.2 ;
- la promotion à l'étranger est renforcée (marchés francophones et implantation de projets), voir point 2 ;
- les tâches d'animation du site jurassien du SIP Basel Area sont reprises de Creapole, voir point 3.

Tableau 6 : tâches de BaseArea pour la période 2020-2023

Prestations		Commentaires
1/ Promotion de l'innovation	1.1 Réseau et événements	Assurer le transfert de savoir via notamment l'animation du réseau et l'organisation d'événements.
	1.2 Triage, avec point d'entrée spécifique Jura	Réceptionner et traiter les demandes des entreprises, tout en gardant une certaine proximité avec elles. L'antenne jurassienne du RIS Bâle-Jura (point d'entrée) sera dorénavant assurée par le SEE, qui se verra ainsi renforcé dans son rôle de guichet unique pour les entreprises.
	1.3 Accompagnement et coaching	Assurer les prestations d'accompagnement et de coaching, ceci en parfaite complémentarité avec Creapole SA.
	1.4 Coordination du RIS Bâle-Jura	Assurer la coordination entre tous les acteurs du RIS Bâle-Jura et assurer le développement de ce dernier.

2/ Promotion à l'étranger	Assurer la promotion à l'étranger en tenant mieux compte des spécificités jurassiennes, au travers d'une part, de l'élargissement du spectre des entreprises cibles, aux start-ups développant des projets de recherche appliquée (implantation sur le site jurassien du SIP), et d'autre part, du renforcement de la prospection sur les marchés francophones (engagement d'un apporteur d'affaires).
3/ Site jurassien SIP Basel Area	Animer le site jurassien du SIP Basel Area

Concrètement, il s'agit de concentrer les efforts sur les thématiques inhérentes au SIP Basel Area et de renforcer la promotion à l'étranger, en la ciblant davantage sur les marchés francophones et l'acquisition de savoir-faire, à travers l'implantation de projets de recherche et développement ou de start-ups. Ce renforcement de la promotion à l'étranger s'inscrit dans la ligne de la réforme de la fiscalité des entreprises.

Dans ce contexte, la promotion de l'innovation sera renforcée par des initiatives et des programmes d'accélération pilotés par BaselArea, à l'exemple du projet « DayOne Tech » (technologies dans le domaine des soins de santé) en cours d'élaboration. Ceux-ci devraient générer des projets de recherche appliquée avec un important ancrage dans le tissu économique jurassien. Ils bénéficieront d'un financement *ad hoc*, en sus du présent crédit d'engagement, en tant que projets spécifiques au titre de la LPR, comme indiqué en préambule du présent message. Ces actions doivent contribuer à soutenir la création de richesses, à travers des emplois à haute valeur ajoutée, la diversification de l'économie jurassienne et l'implantation de nouvelles entreprises.

V. Financement de BaselArea

Les prestations de BaselArea sont financées en partie au titre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) par la Confédération et par les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura.

Le tableau 7 détaille les différents financements et compare la période actuelle avec la précédente. Il n'inclut pas les montants que versent les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne au parc d'innovation.

Tableau 7 : financement BaselArea pour les périodes 2016-2019 et 2020-2023 (en CHF)

BaselArea		2016-2019				2020-2023			
		JU	BS+BL	CH	Total	JU	BS+BL	CH	Total
1/ promotion de l'innovation (LPR)	Cash	2'151'746	3'909'240	5'892'000	11'952'986	2'164'000	3'320'000	4'292'000	9'776'000
	EPT valorisé	-	-	-	-	375'000	-	-	375'000
2/ promotion à l'étranger	Cash	360'000	3'960'000	-	4'320'000	680'000	4'425'584	-	5'105'584
	EPT valorisé	-	-	-	-	653'792	-	-	653'792
Sous-total		2'511'746	7'869'240	5'892'000	16'272'986	3'872'792	7'745'584*	4'292'000	15'910'376
3/ site jurassien du SIP Basel Area	Cash	-	-	-	-	520'000	-	-	520'000
Total	Cash	2'511'746	7'869'240	5'892'000	16'272'986	3'364'000	7'745'584	4'292'000	15'401'584
	EPT valorisé	-	-	-	-	1'028'792	-	-	1'028'792

*Pour chacun 3'872'792 francs, équivalent à JU

De manière générale, on observe une diminution des moyens LPR de la Confédération, de par le fait d'un retour à la « normale » pour le RIS Bâle-Jura suite aux moyens exceptionnels alloués lors de la période précédente (2016-2019). Le programme de mise en œuvre LPR 2020-2023 a été qualifié de très bon par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), ce qui a permis d'obtenir le maximum du montant proposé par ce dernier. Dans l'objectif de ne pas accentuer davantage cette diminution de financement pour BaselArea, les cantons estiment important de maintenir leurs participations cantonales au niveau de la période précédente.

Du côté des cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville, leur financement respectif reste similaire, mais il est réparti différemment entre les prestations 1/ et 2/.

Concernant le financement du canton du Jura, il est en augmentation. Dans ce cadre, les éléments suivants sont à considérer (voir également tableau 6 ci-avant) :

- Le financement de la prestation 1/ reste stable ;
- La prestation 2/ est renforcée à hauteur de 320'000 francs pour la promotion à l'étranger (marchés francophones et implantation de projets) ;
- Dès 2020 et ceci pour les prestations 1/ et 2/, le temps de travail de deux collaborateurs du secteur promotion économique du SEE est valorisé pour un montant de 1'028'792 francs. Il ne s'agit pas ici de deux collaborateurs supplémentaires, mais de valoriser le travail de collaborateurs existants qui ont, depuis le début de la collaboration avec BaselArea, œuvré dans le domaine du suivi des prospects provenant de l'étranger et qui, depuis 2020, assument, entre autres, le rôle de point d'entrée du RIS Bâle-Jura. Les tâches dévolues à ce point d'entrée sont principalement d'être l'antenne cantonale du RIS pour les entreprises jurassiennes qui veulent faire appel aux prestations de BaselArea. Comme expliqué ci-avant, ce rôle a été repris de Creapole SA et vient consolider le guichet unique du SEE en faveur des entreprises. En outre, cette comptabilisation du temps de travail permet d'obtenir une équivalence de financement entre les trois cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura (3'872'792 francs par canton) ;
- La prestation 3/ est spécifique au canton du Jura puisqu'elle concerne l'animation du site jurassien du SIP Basel Area qui a été reprise de Creapole SA. Elle représente 520'000 francs. Dès 2022, ce montant pourrait être valorisé au titre de la LPR dans le cadre

du projet « DayOne Tech » évoqué ci-avant au chapitre IV.

A noter enfin que le fait d'assurer les tâches de point d'entrée du RIS Bâle-Jura permet au SEE d'obtenir des nouvelles recettes pour un montant de 120'000 francs de la part de BaselArea, ce qui réduit d'autant l'augmentation du financement du canton du Jura.

Pour rappel, au niveau du suivi financier, le versement des contributions cantonales annuelles fait l'objet d'un contrôle rigoureux. Il n'intervient que sur la base de l'atteinte d'indicateurs prédéfinis et de la validation des résultats par les cantons.

VI. Conséquences pour le canton du Jura

1) Conséquences financières

Le montant total représente 3'364'000 francs pour l'ensemble de la période 2020-2023.

Le fait que le SEE assume le rôle d'antenne RIS Bâle-Jura permet des recettes pour 120'000 francs sur l'entier de la période.

Tous ces montants figurent aux budgets de l'Etat, rubriques 305.3635.00.03, 305.3635.03.00, 305.4260.00.01

2) Conséquences en matière de personnel

Aucune incidence sur l'effectif du personnel de l'administration cantonale. Les deux EPT de la promotion économique dont les tâches sont étroitement liées aux activités de BaselArea verront leurs heures dorénavant valorisées au niveau budgétaire.

3) Conséquences sur les communes

Pas d'incidence sur les communes.

4) Compétence du Parlement

Au niveau des compétences financières, il appartient au Parlement d'octroyer un crédit d'engagement de 3'364'000 francs.

Une fois le crédit accordé, le Gouvernement sera chargé de signer le contrat de prestations correspondant.

VII. Conclusion

Pour les raisons qui précèdent, le Gouvernement invite le Parlement à accepter l'arrêté octroyant un crédit d'engagement de 3'364'000 francs au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement du contrat de prestations entre le Canton du Jura et l'Association BaselArea concernant le fonctionnement du Système d'innovation régional Bâle-Jura pour la période 2020-2023.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Nathalie Barthoulot
Présidente




Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'État

Annexes : Arrêté du Parlement du 23 mars 2016 - adhésion du Canton du Jura à l'Association BaselArea
Projet d'arrêté du Parlement pour les années 2020-2023

ARRÊTÉ PORTANT ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA À L'ASSOCIATION À CONSTITUER «BASELAREA» RÉSULTANT DE LA FUSION DE L'ACTUELLE BASELAREA, D'I-NET INNOVATION NETWORKS ET DE LA CHINA BUSINESS PLATFORM

du 23 mars 2016

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale¹,

vu la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale²,

vu la loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale³,

vu l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 1 : 2013-2017)⁴,

vu le programme de mise en œuvre de la politique régionale de la Suisse du nord-ouest 2016-2019,

arrête :

Article premier La République et Canton du Jura adhère, en tant que membre, à l'association à constituer «BaselArea» résultant de la fusion de l'actuelle BaselArea, d'i-net innovation networks et de la China Business Platform.

Art. 2 ¹ La compétence de désigner les représentants du Canton dans les divers organes de l'association et, dans le cadre de l'article 3, de conclure l'accord relatif à la participation financière du Canton pour les années 2016 à 2019 est déléguée au Gouvernement qui s'assure notamment d'une répartition équitable entre les cantons participant à l'association et d'une représentation appropriée au sein de ses organes.

² La compétence de signer les actes d'adhésion est déléguée au Département de l'économie et de la santé.

Art. 3 ¹ La contribution financière à charge du canton du Jura s'élève, pour 2016, à 680'000 francs au maximum et, pour les années 2017 à 2019, à 640'000 francs par an au maximum.

² Les éventuelles contributions financières fédérales au titre de la politique régionale en faveur du canton du Jura seront déduites de ces montants.

³ Les décisions du Parlement relatives au budget de l'Etat sont réservées.

Art. 4 La participation financière du Canton est imputable au budget et aux comptes du Service de l'économie et de l'emploi, rubrique 300.3130.00.

Art. 5 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.



La présidente :
Anne Roy-Fridez

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

- ¹⁾ RSJU 101
- ²⁾ RSJU 901.1
- ³⁾ RSJU 902.0
- ⁴⁾ RSJU 901.111

ARRETE PORTANT OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT AU SERVICE DE
L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI POUR LE FINANCEMENT DU CONTRAT DE
PRESTATIONS ENTRE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA ET L'ASSOCIATION
«BASELAREA » POUR LES ANNEES 2020-2023

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (1),

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale (2),

vu les articles 45, alinéa 3, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (3),

vu la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale (4),

vu l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 2 : 2018-2022) (5),

vu la loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale (6),

vu le programme de mise en œuvre de la politique régionale de la Région Bâle-Jura 2020-2023 et la convention-programme liée à celui-ci,

arrête :

Article premier Un crédit d'engagement de 3'364'000 francs est accordé au Service de l'économie et de l'emploi.

Art. 2 Ce montant est imputable aux budgets 2020 à 2023 du Service de l'économie et de l'emploi, rubriques 305.3635.00 et 305.3635.03.

Art. 3 ¹ Il est destiné au financement du contrat de prestations entre la République et Canton du Jura et l'Association « BaselArea » pour les années 2020-2023.

² Le Gouvernement est compétent pour conclure le contrat de prestations entre la République et Canton du Jura et l'Association « BaselArea ».

(1) RS 901.0

(2) RSJU 101

(3) RSJU 611

(4) RSJU 901.1

(5) RSJU 901.111

(6) RSJU 902.0

³ Les décisions du Parlement relatives au budget de l'Etat sont réservées.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :
Katia Lehmann

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître